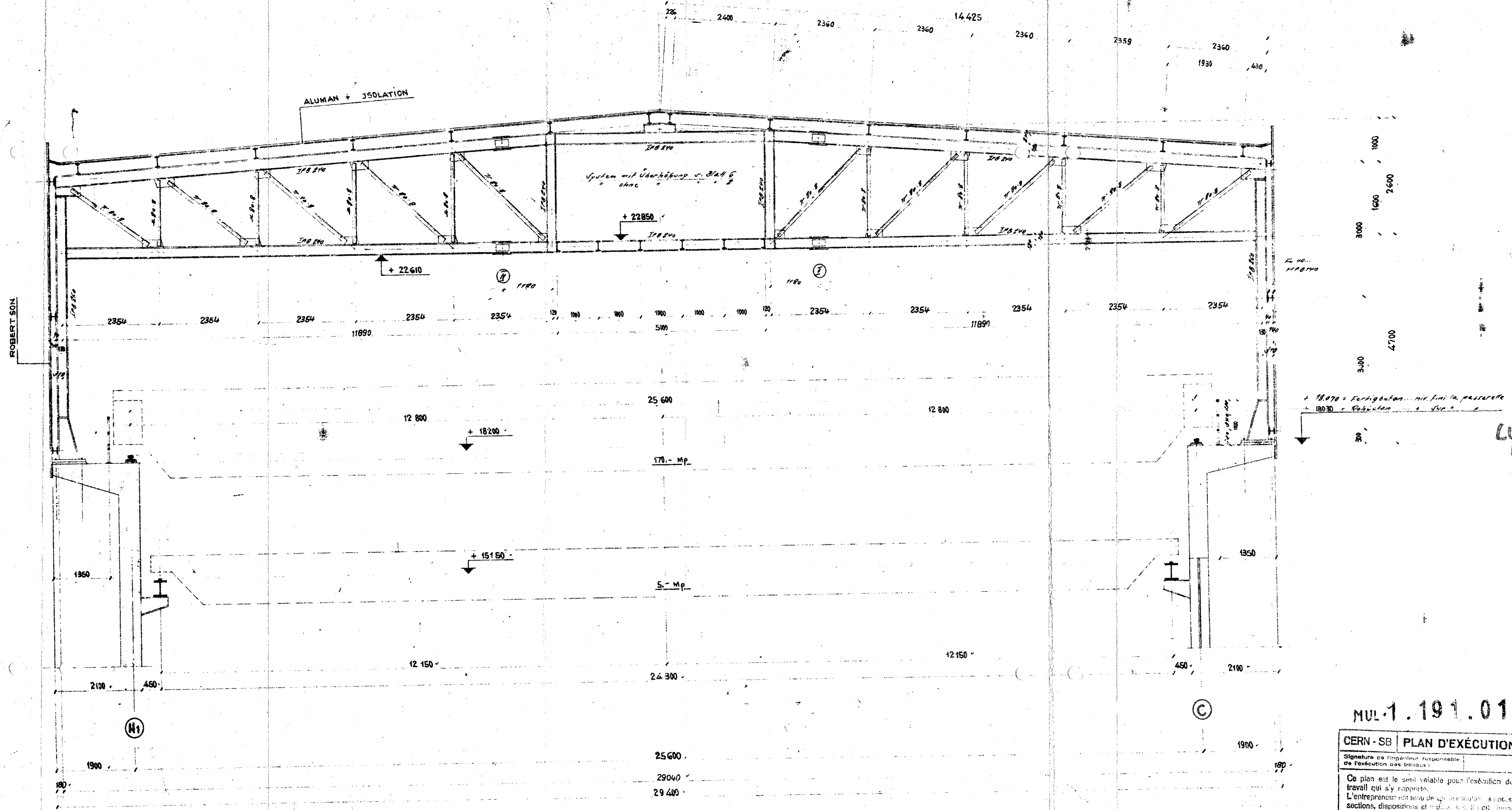

MUL·1.191.01

CERN - SB	PLAN D'EXÉCUTION
Signature de l'ingénieur responsable de l'exécution des travaux :	

Ce plan est le seul valable pour l'exécution du travail qui s'y rapporte.
L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les cotes, sections, dispositions et indications et d'en signaler les erreurs éventuelles, avant le commencement des travaux, aux services techniques compétents de la DIVISION SB, faute de quoi il en assume la responsabilité.

Index		
	ergänzt	
B	Exécution Modifiée (Neueste Ausführung)	22.9.69 Bü
A	EXÉCUTION MODIFIÉE (NEUESTE AUSFÜHRUNG)	3.VI.69 SCH

STAHLBAUWERK MÜLLER OFFENBURG/BD.

Besteller	SOCIÉTÉ AIXOISE DE CONSTRUCTION CERN GENÈVE
Bauwerk	HALL DE LA CHAMBRE À BULLES / 191
Bauteil	COUPE TRANSVERSALE

1969	Datum	Name	Maßstab	Com.	Zeichnung
Gezeichnet	19. MAI	SCHMELZ	1:50	7354/01	8339
Ausgearb.					
Geprüft					Blatt Nr. 2
Pos.		Stückl.			

MICROFILM
AN 05599
CERN